Surendettement : l'étude qui casse les clichés

▶ L'Observatoire du crédit et de l'endettement a étudié le profil des personnes en surendettement.
▶ Les enseignements vont à l'encontre de certains clichés.
La problématique se trouvera au centre d'un colloque ce jeudi à la Banque nationale.

Le surendetté, ce mauvais payeur ! A ceux qui associent (encore) les difficultés à assumer ses crédits et factures à de la négligence, de la légèreté, de la mauvaise gestion, l'étude réalisée par l'Observatoire du crédit et de l'endettement va remettre les idées en place. Ses chercheurs ont interrogé des personnes âgées de 18 à 65 ans, dont certaines en médiation de dettes. Et sur la base des 3.071 réponses aux questionnaires reçues, ils ont tiré des enseignements sur le profil des personnes rencontrant des difficultés financières. Ces résultats seront présentés ce jeudi lors d'un colloque organisé à Bruxelles (à la Banque nationale). En voici les principaux éléments.

Trop seul. Sur la base des réponses obtenues, les chercheurs ont établi qu'un peu moins d'un tiers des répondants connaissaient de fortes difficultés financières (29,4 % exactement). Ces personnes en difficulté financière ont un âge moyen d'environ 43-44 ans. Plusieurs caractéristiques semblent liées avec le fait de connaître des difficultés financières. Etre isolé, par exemple. Les hommes vivant seuls sans enfant et les femmes à la tête d'une famille monoparentale connaissent plus souvent des tracas pécuniaires : sur dix personnes pour lesquelles intervient un avocat ou un service de médiation de dettes, six sont des isolés avec ou sans enfant. Près de neuf personnes en médiation de dettes sur dix sont Belges. Il s'agit en général de personnes avec un niveau de scolarité faible ou moyen. Mais comme le fait remarquer Romain Duvivier, économiste à l'Observatoire et coauteur de l'étude, ce n'est pas tant le niveau de qualification qui est déterminant mais le revenu auquel il permet d'accéder.

Le revenu, trop bas. Ainsi les rentrées mensuelles des gens en difficulté sont de 1.168,36 euros (et même de 1.048,56 euros pour ceux rencontrant de très fortes difficultés), avant paiement de leurs factures. Et une fois ces traites remboursées, le solde disponible « pour vivre » est d'à peine 780 euros (693 euros pour les gens en très forte difficulté). Et entre 76 et 80 % des gens en médiation de dettes (via un CPAS ou un service juridique) vivent avec moins de 2.000 euros par mois. Un phénomène qui concerne donc les personnes sans activité professionnelle mais, de plus en plus, des actifs gagnant peu, des « travailleurs pauvres ». Autre donnée : plus de la moitié des personnes en médiation de dettes louent un logement privé, secteur où les loyers sont les plus élevés. A l'inverse, les gens remboursant un crédit hypothécaire paraissent moins exposés au risque de surendettement.

Quelles factures ? Les gens ayant rencontré de fortes difficultés d'argent, avouent avoir dû reporter le paiement de factures (électricité, eau, téléphone, etc.) ou des traites de crédits à tempérament. En Wallonie, ces dettes sont liées à l'énergie et aux services d'utilité publique (57,7 % des cas), à la santé (51,9 %) et à la téléphonie (51,8 %). Mais les problèmes liés à des ouvertures de crédit et à des prêts à tempérament sont d'ailleurs ceux que l'on rencontre le plus lors des

Une fois ses traites remboursées, ce public dispose en moyenne d'un solde disponible d'à peine 780 euros

médiations de dettes.

Le crédit, mal nécessaire. L'enquête montre que les ménages en difficulté financière forte ont conscience des limites de leur budget. En outre, ces personnes ne jugent pas « normal » d'emprunter. C'est pour elles une opération représentant un risque. Pourtant, malgré cette attitude, les ménages surendettés ou proches du surendettement présentent un nombre de crédits plus important que la moyenne. Une explication est peut-être qu'ils n'ont d'autres choix que d'emprunter pour faire face à certaines dépenses. Ce public présente également des capacités de budgétisation et de planification de leurs revenus et dépenses dans le temps plus faibles : leur horizon financier est bas. Et leur culture financière – la connaissance de ce qu'est un TAEG, des différents types de crédits, de l'impact de l'inflation sur leur pouvoir d'achat – est insuffisante. Cela peut les amener à poser de mauvais choix à moyen terme, dans le seul but de trouver une solution à court terme.

Handicaps cumulés. Le portrait général du surendetté qui se dégage de l'étude menée par l'Observatoire du crédit, ce n'est pas celle d'un négligent, dépensant avec légèreté le peu qu'il possède. L'image est plutôt celle de personnes à faibles revenus, parfois victimes d'accidents de l'existence (divorce, perte d'emploi, maladie, etc.), devant souvent assumer seul l'éducation des enfants. Et qui, ne possédant pas toujours les connaissances financières ou les bons conseils d'amis plus avisés, ont perdu pied et posé de mauvais choix, faute parfois de frapper aux bonnes portes. Bref, des gens cumulant un faible capital économique (les revenus et ce qu'ils possèdent), social (les relations) et culturel (les connaissances), c'est-à-dire manquant de moyens pour faire face aux coups du sort. Un profil aux antipodes de certains clichés, donc. ■

PASCAL LORENT

CONSEILS

Pour éviter de basculer

Voici quelques conseils pour éviter de connaître le surendettement ou pour tenter d'en sortir.
Budget. Etablir une grille budgétaire annuelle, tenant compte de toutes les rentrées et dépenses, régulières ou ponctuelles. Si le budget est étriqué, il faut chercher à réduire certaines dépenses facultatives. Si le déséquilibre subsiste, il faut très vite s'adresser à ses créanciers pour obtenir un étalement des paiements (à faire confirmer par courrier).
Médiation. Si aucun accord n'est trouvé avec les créanciers, se tourner vers un service de médiation de dettes ou un service d'aide juridique.
RCD. En cas d'échec de la médiation à l'amiable, introduire une procédure en règlement collectif de dettes devant le tribunal du travail. La procédure s'introduit par une requête gratuite auprès du greffe du tribunal du travail. Le tribunal désignera un médiateur de dettes, chargé d'établir un plan d'apurement sur plusieurs années avec les créanciers. Dans des cas exceptionnels, le tribunal peut accorder au débiteur une remise totale de ses dettes.
Infos. Il est important de s'informer pour agir. Plus d'infos sur http://www.wallonie.be/surendettement.

P.LT

« L'accident de vie revient souvent parmi les causes »

Romain Duvivier, économiste à l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. © D.R.

ENTRETIEN

Romain Duvivier est économiste auprès de l'Observatoire du Crédit et de l'Endettement. Il est l'un des auteurs de l'étude sur le profil des personnes confrontées à des difficultés financières.

Quels enseignements tirez-vous de cette étude ?
Nous avons essayé de mettre en évidence les variables qui influencent les difficultés financières des ménages : le revenu, le fait d'être isolé ou en couple, le nombre d'enfants à charge, la culture financière, la gestion budgétaire, le rapport que l'on entretient avec le crédit. On a voulu vérifier s'il existait un lien de cause à effet entre ces éléments et les difficultés financières rencontrées. Et pour ces variables, nous avons démontré qu'il existait bien un lien statistique. Pour d'autres, par contre, comme le statut ouvrier, ce n'est pas le cas.

Que retirez-vous de ces constats ?
Il y a des variables sur lesquelles on peut agir. Le revenu ? Non, pas à court terme. Par contre, la culture financière des gens, leur rapport au crédit, leur manière de gérer leur budget… Sur tout cela, on peut avoir prise rapidement. Par une éducation à la consommation, à la culture financière. On doit même pouvoir s'adresser aux plus jeunes via l'école.

A quoi vont servir les conclusions de cette étude ?
Elles seront présentées lors du colloque, ce jeudi, avec l'espoir que cela influence les politiques menées. Johan Vande Lanotte, ministre de la Protection des consommateurs, sera d'ailleurs présent. Il recevra l'ensemble des données, de même que les entités régionales. Dans l'immédiat, nous espérons une prise de conscience : l'éducation financière peut éviter aux ménages de basculer dans le surendettement. Il faut ensuite mener une réflexion sur quel type d'éducation financière : qu'est-ce qui leur est nécessaire pour prendre les bonnes décisions ? Sans doute pas de savoir ce qu'est une Sicav mais plutôt : c'est quoi un crédit à la consommation, le TAEG, comment anticiper les dépenses à venir, comment se gère un budget…

L'enquête ne pose-t-elle pas également le constat, déculpabilisant, que c'est également la faiblesse des revenus qui explique les accidents de parcours ?
Oui. Il y a un faisceau de causes et l'accident de la vie revient souvent : un divorce, une maladie, une perte d'emploi… Mais quand on connaît ce genre d'épreuves et qu'on dispose d'un revenu suffisant, des capacités à gérer ou des amis vers qui se tourner, on peut faire face à l'adversité. Mais les personnes victimes du surendettement, elles, ont accumulé les handicaps qui font que les conséquences de l'accident de vie sont loin d'être négligeables. Mais cette enquête, c'est une photographie instantanée. Nous n'avons pas connaissance de la situation des ménages avant qu'ils ne contractent les crédits. Peut-être qu'avant l'accident de vie qu'ils ont connu, ils disposaient de revenus suffisants pour y faire face. ■

Propos recueillis par P.Lt

« J'ai dû choisir entre nourrir mes enfants et payer mes factures »

TÉMOIGNAGE

Un accident de santé, une invalidité, des revenus divisés par deux… Voici cinq ans, la vie d'Eliane Bombaerts a basculé. © ROGER MILUTIN

Le plus dur, c'est le regard des autres quand on a des problèmes d'argent». Les mots emplissent le living de l'habitation sociale couilletoise, où règne une légère odeur de mazout. Le Zibro qui chauffe la pièce s'est éteint. « *Je l'utilise pour économiser un peu sur le gaz* », explique Eliane.

Chétive, elle relate son parcours, telle une chute de Charybde en Scylla. « *Je le fais, pour que d'autres n'aient pas peur de demander de l'aide…* », confie Eliane Bombaerts, qui a choisi de ne dissimuler ni son visage, ni son nom. Cette frêle Carolo de 46 ans a connu jusqu'ici une existence sans répit. Elle a élevé seule son fils (24 ans) et sa fille (20 ans). « *J'étais bouchère à mi-temps chez Champion* », se souvient-elle, comme s'il s'agissait d'une réminiscence. Une vie antérieure où son contrat à mi-temps complété par des heures supplémentaires lui permettait de ramener jusqu'à 2.500 euros par mois.

Voici cinq ans pourtant, tout a basculé. Après plusieurs malaises, elle passe des examens médicaux. Diagnostic : une anémie particulière, incurable, qui affaiblit son organisme. Au bout de quelques mois, elle est reconnue invalide. « *Je suis passée à 1.200 euros par mois pendant un an puis à 800 euros par mois. Cela a été dur* ». Un autre train de vie, même si le précédent n'avait rien de luxueux.

« *Petit à petit, j'ai dû choisir entre nourrir mes enfants et payer mes factures. Le choix a été vite fait* ».

« Je n'osais pas m'adresser au CPAS. J'avais honte. Ce n'est pas facile de parler des problèmes d'argent ». E. BOMBAERTS

Des paiements qu'on reporte ; des privations, aussi, pour elle. Eliane se coupe des autres. Elle désappend à manger et, sans s'en rendre compte, s'enfonce dans l'anorexie. Malgré son maigre revenu, elle surnage. Mais des hospitalisations répétées, en 2011 et 2012, vont précipiter sa chute. Elle explique avoir transmis les documents établissant le niveau de ses revenus à La Sambrienne, la société de logements sociaux qui a succédé à la Carolorégienne. Des documents dont le service social de la société dira ne pas trouver trace. Le loyer d'Eliane est alors majoré : il passe de 250 à 422 euros. De cela, elle n'aurait pas été avertie, dit-elle, et aurait continué à payer le montant initial. Condamnée par défaut, elle doit rembourser à la société de logements sociaux un arriéré de quelque 2.000 euros, sous peine d'être expulsée. « *En juin et en juillet, je me suis plusieurs fois rendue devant le bâtiment du CPAS*, raconte-t-elle. *Mais je n'osais pas franchir la porte. J'avais honte. Et puis, ce n'est pas facile d'aller parler de ses problèmes d'argent. Je me sentais coupable de devoir demander de l'aide.* »

Finalement, en septembre 2013, après avoir reçu un avis d'expulsion, elle surmonte ses préjugés et franchit le seuil de l'institution. « *Au service de médiation de dettes, j'ai eu la chance de rencontrer Mélissa, qui s'est occupée de moi* », chevrote-t-elle. Son dossier affiche alors plus de 6.000 euros d'impayés divers. L'assistante sociale obtient l'effacement de l'arriéré de loyer, revu entretemps à 272 euros par mois. Mais il reste encore une ardoise de plus de 4.000 euros. Et Eliane apprend peu à peu à gérer ses maigres ressources. « *Moi, je préférerais payer mes factures que me nourrir*, assure-t-elle naïvement. *Mais Mélissa m'a fait un plan que je dois suivre* ». Chaque mois, elle paie ce qu'elle peut, suivant les instructions de son assistante sociale et conservant à peine 200 euros pour remplir le frigo. De ses deux enfants, qui perçoivent une allocation de chômage de cohabitant, elle accepte une centaine d'euros, « *pour payer l'électricité* ».

« *Pour l'instant, j'essaie encore de m'en sortir*, clame-t-elle dans un sursaut de fierté. *Mais en janvier, on fera le point pour voir s'il ne faut pas essayer d'obtenir une annulation partielle des factures impayées* ».

Son propre sort n'est pourtant pas sa préoccupation première. « *Je ne veux pas que mes enfants tombent comme moi*, frémit-elle. *Mais l'avenir me fait peur. Je ne sais plus mettre de l'argent de côté pour que mes enfants puissent se mettre en ménage. Je ne vois pas où je pourrais encore aller gratter* ». ■

PASCAL LORENT

EXPERTISE

« Des couples actifs qui ne s'en sortent pas »

Filomena Marcelino officie au service de médiation de dettes de Jemeppe-sur-Sambre depuis son ouverture, en 1998. Dans cette commune semi-rurale de 18.000 âmes, les difficultés de paiement charrient 200 dossiers par an, 150 si on écarte les difficultés temporaires.
Le profil des endettés a évolué au fil du temps. Surtout ces dernières années. « *Aujourd'hui, on rencontre majoritairement des gens qui ont connu un accident de vie : une maladie, la perte de leur emploi… Et ces trois ou quatre dernières années, nous avons commencé à recevoir des couples issus de la classe moyenne, qui travaillent mais ne s'en sortent pas* ». Pas des négligents. « *Des gens pour lesquels il est difficile de trouver une solution car ils ont contracté peu de prêts*, observe-t-elle. *Ils travaillent et cela engendre pour eux des frais supplémentaires, pour la voiture ou la crèche, qui ne sont pas compensés par le gain salarial. Et leur endettement est lié aux frais du ménage : les soins de santé, le gaz, l'électricité, la téléphonie, ainsi que des dettes fiscales. Le prêt hypothécaire pose rarement problème* ».
« *De plus, cette population nous interpelle tardivement car elle n'est pas habituée à s'adresser au CPAS*, constate Filomena Marcelino. *Quand elle se présente, il y a souvent trois à quatre mois de factures en retard* ».

P.LT

Les caractéristiques de la personne en difficulté financière

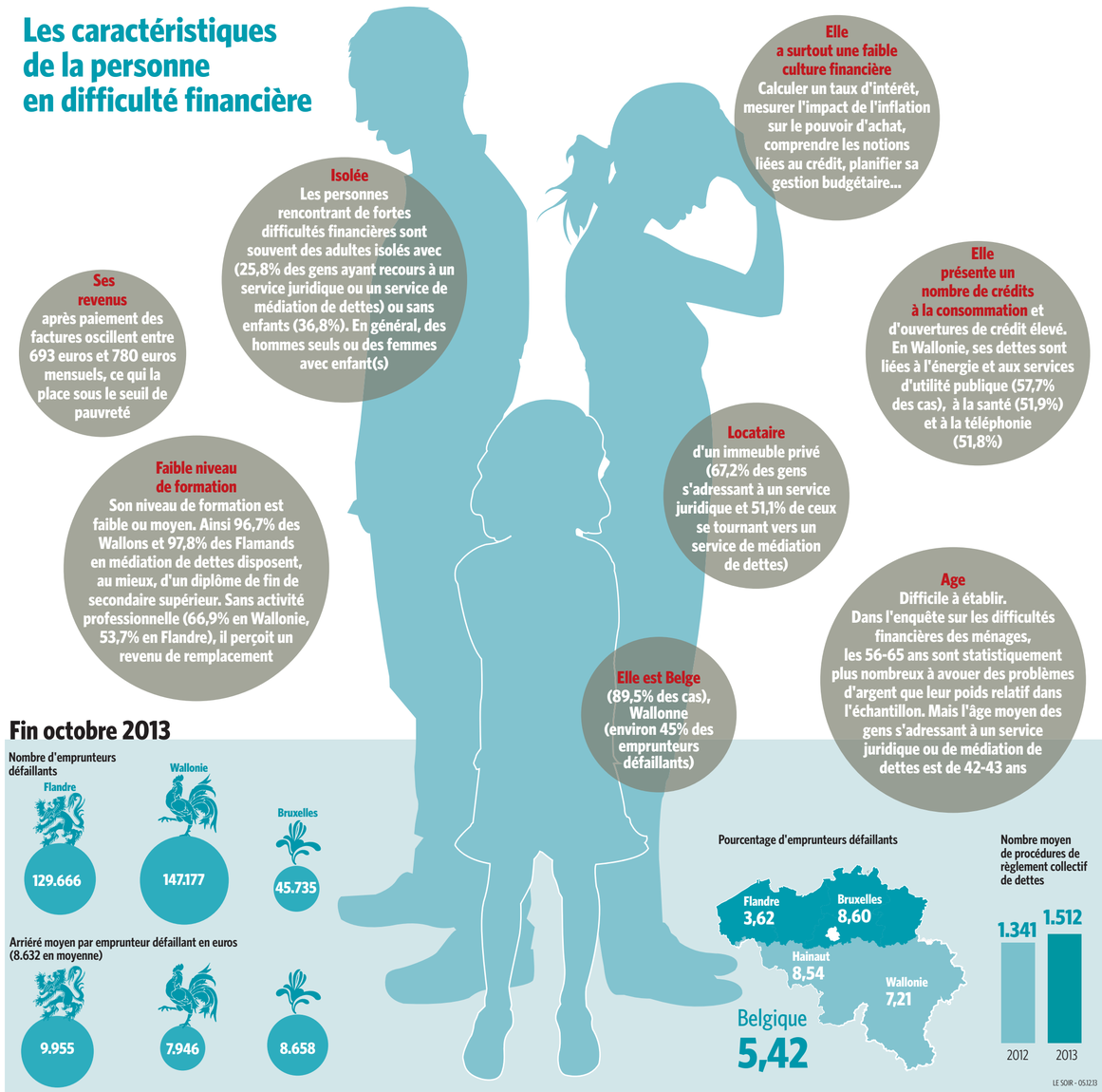

19635010
Semaine 49. Offres valables du jeudi 5/12 au mardi 31/12/2013.
SPAR

4 + 2 Gratis
Mas Macià
cava brut tradicion
prix normal 75 cl
€ 7,89
6 pour 31,56 soit € 5,26 la bouteille

3 + 3 Gratis
Découverte
Blaye
Côtes de Bordeaux
blanc
prix normal 75 cl
€ 6,29
6 pour 18,87 soit € 3,15 la bouteille

3 + 3 Gratis
Vieilles vignes
Côtes du Rhône
rouge
prix normal 75 cl
€ 6,29
6 pour 18,87 soit € 3,15 la bouteille

3 + 3 Gratis
Château
Cru Cantemerle
Bordeaux supérieur
rouge 75 cl
en caisse en bois
prix normal 75 cl
€ 8,99
6 pour 26,97 soit € 4,50 la bouteille

Découvrez dès maintenant votre magazine à table gratuit en magasin!
www.sparretail.be
Sauf erreurs d'impression ou épuisement des stocks. Suivant l'assortiment des points de vente.
COLRUYTGROUP